



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

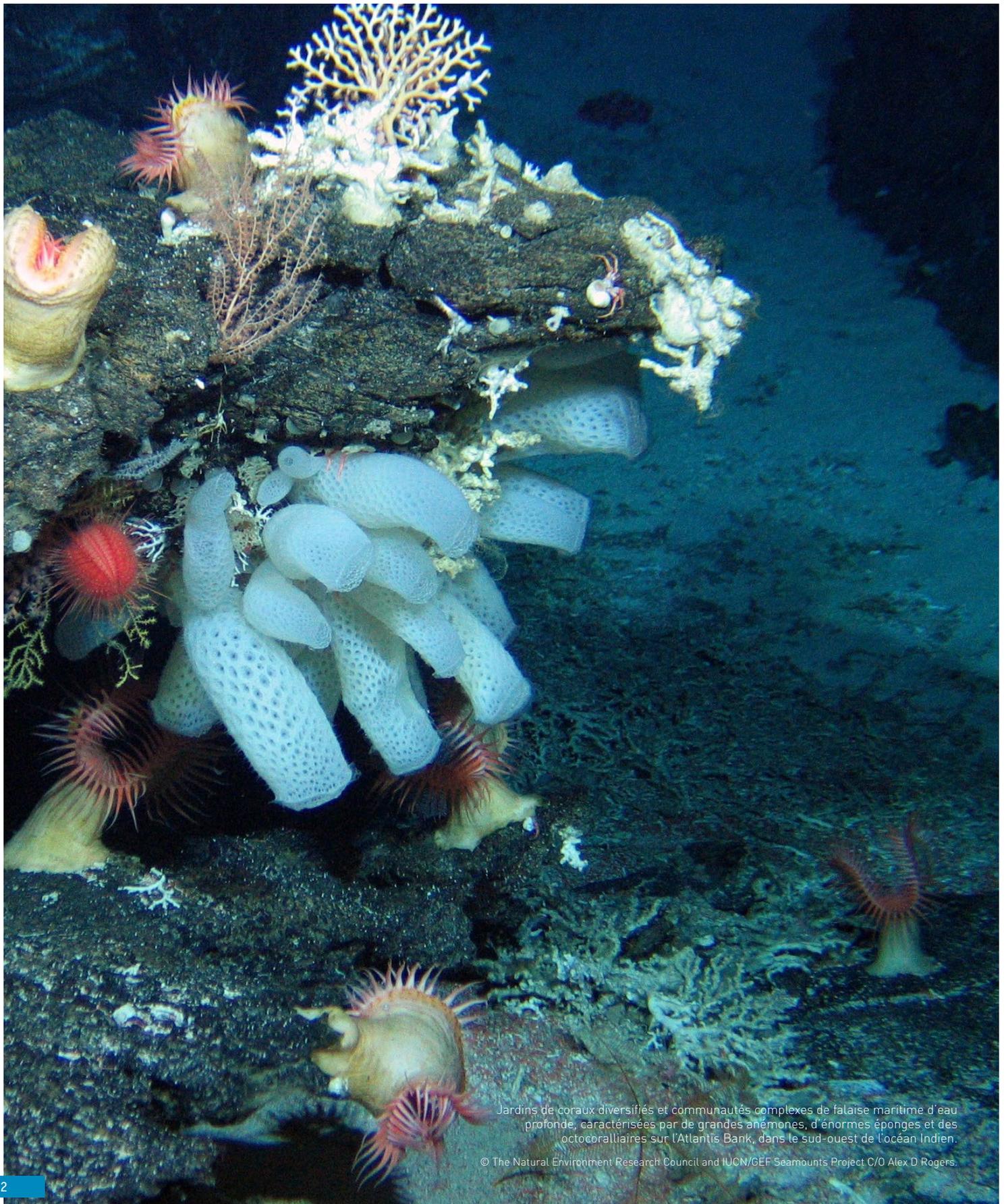


Convention
du patrimoine
mondial

BROCHURE DE SYNTHÈSE

Le patrimoine mondial de l'UNESCO en haute mer :

Une idée qui fait son chemin



Jardins de coraux diversifiés et communautés complexes de falaise maritime d'eau profonde, caractérisées par de grandes anémones, d'énormes éponges et des octocoralliaires sur l'Atlantis Bank, dans le sud-ouest de l'océan Indien.

© The Natural Environment Research Council and IUCN/GEF Seamounts Project C/O Alex D Rogers.

Le patrimoine mondial et la haute mer

Contexte du patrimoine mondial

Près des deux tiers des océans se trouvent au-delà des limites de la juridiction des nations. Pourtant, aucune de ces zones n'est actuellement protégée par la Convention du patrimoine mondial de 1972.

En 2011, le Commissaire aux comptes a recommandé « de réfléchir aux moyens appropriés de préserver les sites ne relevant pas de la souveraineté des États parties qui répondent aux conditions de valeur universelle exceptionnelle ».

Suite au Plan d'action stratégique 2012-2022 pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le Programme marin du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont posé conjointement les bases scientifiques et juridiques d'une éventuelle désignation de sites marins du patrimoine mondial en haute mer. La présente brochure fournit un aperçu des travaux entrepris entre 2015 et 2021.

Qu'est-ce que la haute mer ?

L'expression « zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale » décrit à la fois les zones des fonds marins situées au-delà des limites de la juridiction nationale et la colonne d'eau située au-dessus d'elles, à plus de 200 milles marins de la côte. Cette zone océanique est communément appelée « haute mer » et couvre près de 50 % de la surface de la Terre.



Évaluation indépendante

par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible

<https://whc.unesco.org/archive/2011/whc11-35com-INF9Af.pdf#page=24>

Pourquoi n'y a-t-il actuellement aucun site du patrimoine mondial en haute mer ?

En 1972, lorsque la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO a été adoptée, le droit international de l'environnement n'en était qu'à ses débuts. À l'époque, on n'avait pas de connaissance ou de compréhension étendue de l'importance de nombreux écosystèmes situés loin des terres, dans les profondeurs de l'océan.

Par exemple, les événements hydrothermaux n'ont été découverts qu'à la fin des années 1970, et l'insaisissable encornet géant n'a été filmé dans son habitat naturel qu'en 2012. Il est difficile d'imaginer que dans leur clairvoyance, les fondateurs de la protection du patrimoine mondial aient envisagé un monde futur dont serait exclue, à dessein ou fortuitement, la moitié de la superficie de la Terre – la haute mer.



<https://whc.unesco.org/fr/highseas/>

La haute mer
couvre la moitié
du monde,
mais ne
comprend
actuellement
aucun site du
patrimoine
mondial.

Pourquoi est-ce urgent ?

La haute mer abrite des lieux exceptionnels, dont beaucoup sont encore inconnus de la science. Certains de ces sites tirent leur énergie non pas de la lumière du soleil, comme tout ce qui existe sur Terre, mais de la chaleur et l'énergie mêmes de la Terre. On y trouve des formes de vie singulières si extrêmes qu'elles représentent des objets d'études essentiels pour les agences spatiales et aident à planifier les futures missions vers des planètes lointaines à la recherche de traces de vie, ou stimulent l'innovation pour la prochaine génération de traitements médicaux. Ce patrimoine naturel, longtemps préservé en raison de son isolement et de la difficulté à exploiter ses ressources, est aujourd'hui menacé par l'exploitation minière des grands fonds marins, le trafic maritime, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la pollution et le changement climatique.

Depuis septembre 2018, les États négocient à New York, dans le cadre d'une conférence intergouvernementale, un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. Trois sessions de négociation ont déjà eu lieu, une dernière étant prévue en 2021.

Que faut-il pour sauvegarder les sites uniques en haute mer au moyen de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Les experts ont conclu que rien dans le texte de la Convention du patrimoine mondial de 1972 n'indique que les sites de valeur universelle exceptionnelle (VUE) potentielle en haute mer soient exclus de son champ d'application. L'absence de dispositions spécifiques serait plutôt un oubli historique qui peut être corrigé par une révision des Orientations. Celles-ci définissent les modalités techniques concernant la façon de proposer et d'inscrire un site sur la Liste du patrimoine mondial, la manière d'assurer une protection adéquate et à qui il incombe de rendre des comptes. Elles sont régulièrement mises à jour et révisées par le Comité du patrimoine mondial. En 2018, une réunion d'experts juridiques à Monaco a proposé d'inscrire, dans la prochaine révision, des amendements ciblés pour faciliter la désignation, l'inscription, la gestion et la surveillance internationale des sites en haute mer. En tout état de cause, un système de protection des sites du patrimoine mondial en haute mer nécessitera une coopération internationale, tant avec les organisations internationales compétentes qu'avec les États parties concernés.

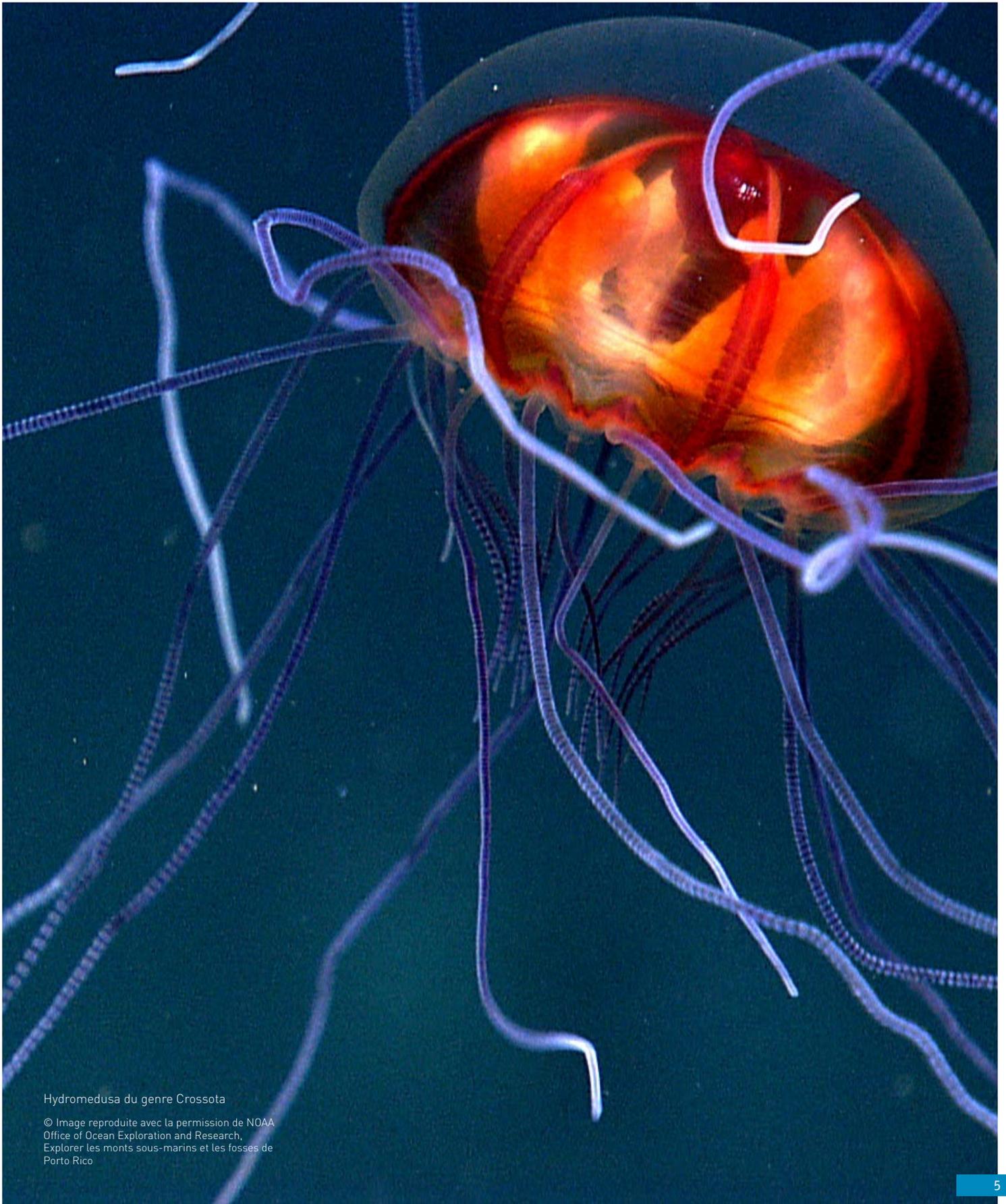
Modalités pratiques

Les 11 et 12 décembre 2018, l'UNESCO a organisé un atelier d'experts à Monaco pour discuter des modalités pratiques d'une possible protection des sites marins en haute mer par la Convention du patrimoine mondial de 1972. Les actes de la réunion résument les conclusions de l'atelier d'experts.

<http://whc.unesco.org/document/181722>



Protection des sites de possible valeur universelle exceptionnelle dans les Zones marines situées au-delà de la juridiction nationale :
Modalités pratiques



Hydromedusa du genre *Crossota*

© Image reproduite avec la permission de NOAA
Office of Ocean Exploration and Research,
Explorer les monts sous-marins et les fosses de
Porto Rico

Illustrations de la valeur universelle exceptionnelle potentielle en haute mer

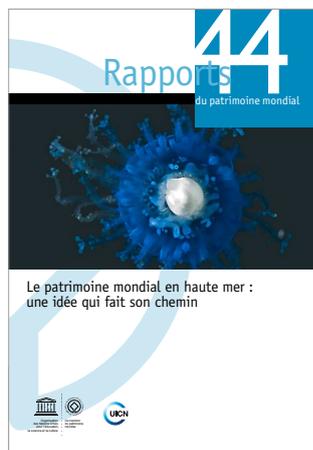
Depuis l'inscription de la Grande Barrière de corail en 1981, la collection de sites marins inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'est développée en un réseau mondial de 50 sites de VUE répartis dans 37 pays. Aucun de ces sites n'est situé en haute mer. Le rapport UNESCO-UICN de 2016 illustre à quoi pourraient ressembler les sites de VUE potentielle en haute mer. Imaginez un monde d'îles fossilisées englouties, abritant une grande diversité de coraux et d'autres formes de vie marine. Des volcans géants formant de vastes monts sous-marins qui surpassent en taille les plus hautes montagnes terrestres. Une « forêt tropicale dorée flottant à la surface de l'océan » et peuplée de créatures insolites. Ou même un endroit sombre et profond hérissé de flèches de roche blanche de 60 mètres de haut, pareil à une cité perdue sous les flots.

Si les recherches ont porté sur les éléments et les écosystèmes marins naturels, rien ne s'oppose à ce que soient identifiés ultérieurement des sites culturels en haute mer.

Découvrez les 50 sites marins

déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

<http://whc.unesco.org/fr/programme-marin/>



Le patrimoine mondial en haute mer : une idée qui fait son chemin

En 2015, l'UNESCO, en consultation avec l'IUCN, a organisé à Paris une réunion d'experts qui a rassemblé des autorités du monde politique, du droit international, de l'écologie et de la géologie des zones marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale ainsi que du patrimoine mondial. S'appuyant sur les discussions de la réunion d'experts, un rapport conjoint UNESCO-UICN a été publié en 2016. Ce rapport présentait un échantillon de la VUE potentielle présente en haute mer et fournissait une première réflexion sur les options permettant la désignation et l'inscription de sites. Ce rapport est disponible en anglais, français et espagnol.

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247098>



Café des requins blancs



Dôme thermal du Costa Rica



Mer des Sargasses



Le Champ hydrothermal de la Cité perdue



Atlantis Bank

- 50 sites marins inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (janvier 2021)
- Illustrations de la VUE potentielle en haute mer

© Grand requin blanc à Isla Guadalupe, Mexique, août 2006. Spécimen d'une longueur estimée comprise entre 3,3 et 3,6 m, âge inconnu. Pterantula (Terry Goss) via Wikimedia Commons. // Baleine bleue adulte (Balaenoptera musculus). Image reproduite avec l'aimable autorisation de la photothèque de la NOAA via Wikimedia Commons (domaine public). // Phaeophyceae : algue Sargassum. Oliver S. / Shutterstock.com* // La tour de carbonate haute de trois étages à ventilation active, appelée IMAX, fait saillie sur la face nord d'un édifice beaucoup plus grand appelé Poséidon, dans le Champ hydrothermal de la Cité perdue. Le Poséidon se dresse à environ 60 mètres au-dessus du fond marin. La zone est active depuis plus de 120 000 ans. D.S. Kelley et M. Elend, École d'océanographie, Université de Washington. // Divers jardins coralliens et complexes de communautés de falaises marines en eaux profondes caractérisés par des anémones et des éponges de grande taille et des octocoraux dans l'Atlantis Bank, dans le sud-ouest de l'océan Indien. Conseil de recherche sur l'environnement naturel et projet Seamounts de l'UICN/FEM. C/O Alex D Rogers.

Illustrations de la VUE potentielle en haute mer

1

Le Champ hydrothermal de la Cité perdue

Le Champ hydrothermal de la Cité perdue est un élément géobiologique remarquable (biotope) situé dans les grands fonds (à 700-800 m de profondeur) qui n'a pas d'équivalent parmi les autres écosystèmes connus sur terre. Surplombé par le Poséidon, édifice monolithique de roches carbonatées (haut de 60 mètres), ce site a été découvert par hasard en 2000 au cours d'une plongée du submersible Alvin sur la dorsale médio-Atlantique et continue de faire l'objet d'explorations.

2

Dôme thermal du Costa Rica

Le Dôme thermal du Costa Rica est une oasis océanique unique. Il est constitué d'un système de remontée d'eau induite par le vent, qui forme ainsi une zone de productivité très élevée et un habitat d'importance critique, offrant un potentiel inouï de frayères, de voies de migration et d'aires d'alimentation à une multitude d'espèces en danger et à forte valeur commerciale.

3

Café des requins blancs

Le Café des requins blancs, immensité déserte en pleine mer située approximativement à mi-distance entre le continent nord-américain et Hawaï, est le seul lieu connu de rassemblement des requins blancs du Pacifique nord. Le Café fournit un habitat hauturier unique où ces prédateurs marins irremplaçables se regroupent dans des eaux cristallines d'un bleu cobalt.

4

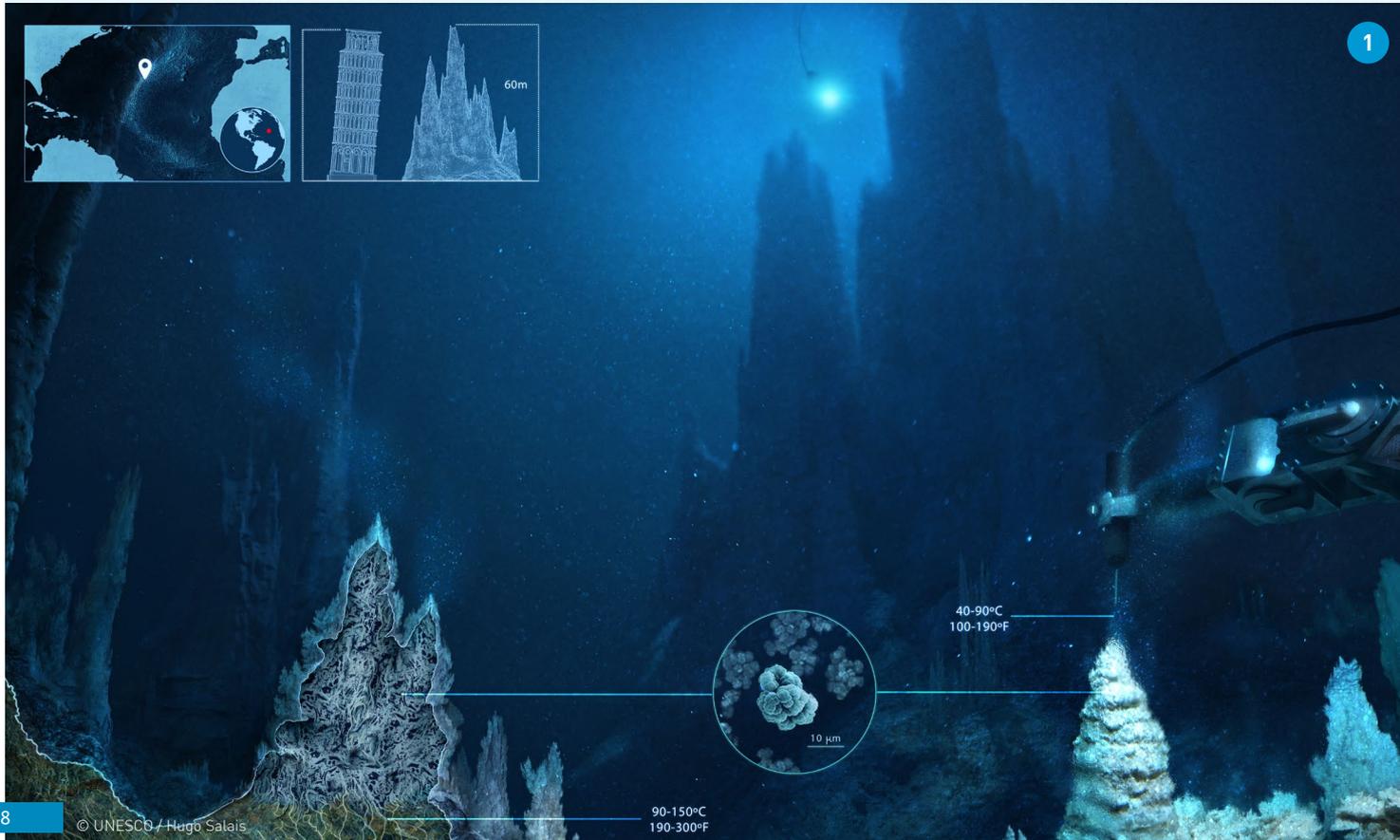
Mer des sargasses

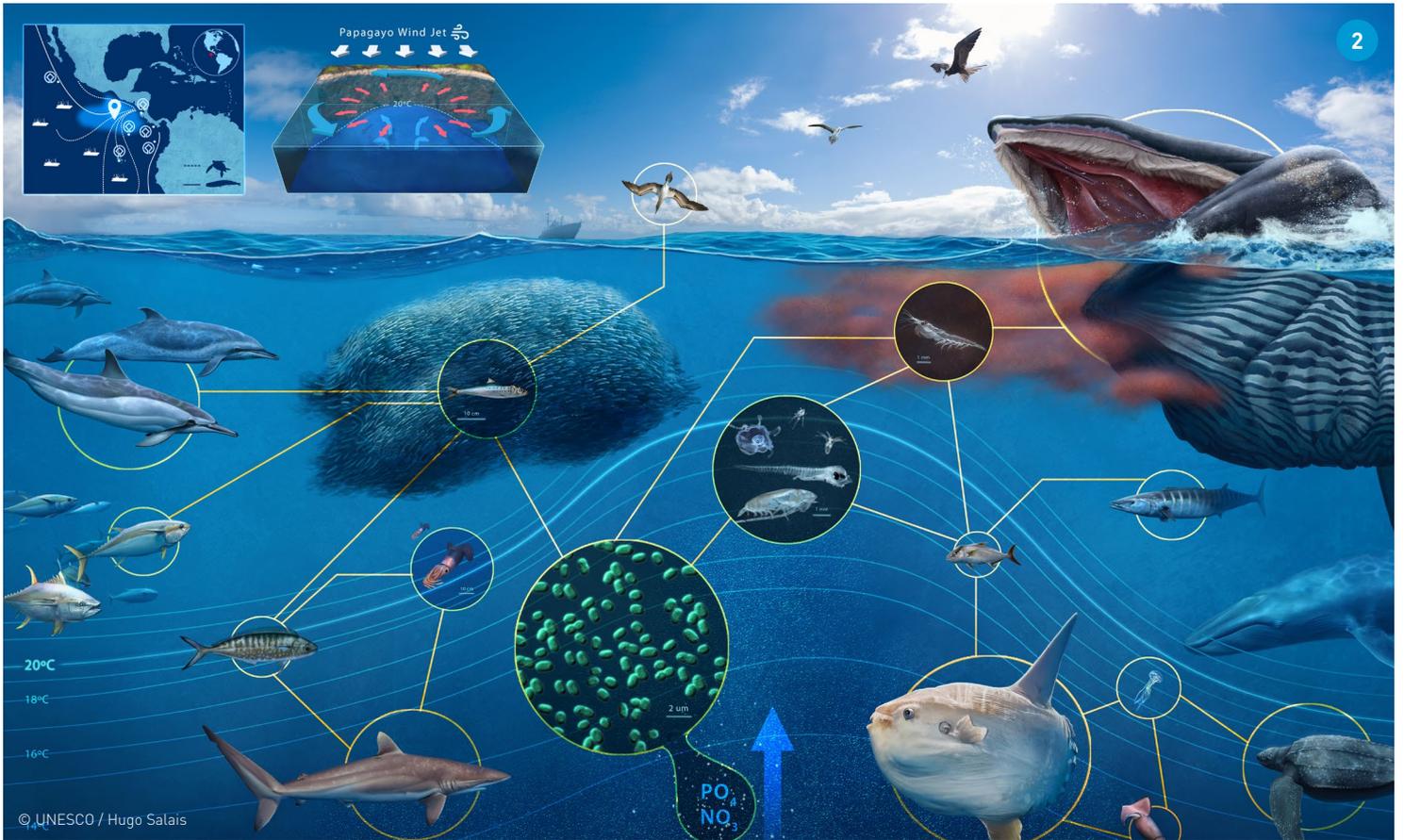
« Forêt tropicale dorée flottant à la surface de l'océan », la mer des Sargasses abrite un écosystème pélagique emblématique, dont les sargasses flottantes (Sargassum), seules algues holopélagiques au monde, forment la base. Découverte par Christophe Colomb lors de sa première traversée en 1492, elle est devenue un lieu mythique et légendaire. Son importance à l'échelle du globe tient à une combinaison de structures physiques et océanographiques, à ses écosystèmes complexes pélagiques et à son rôle dans les processus du système océanique et terrestre de notre planète.

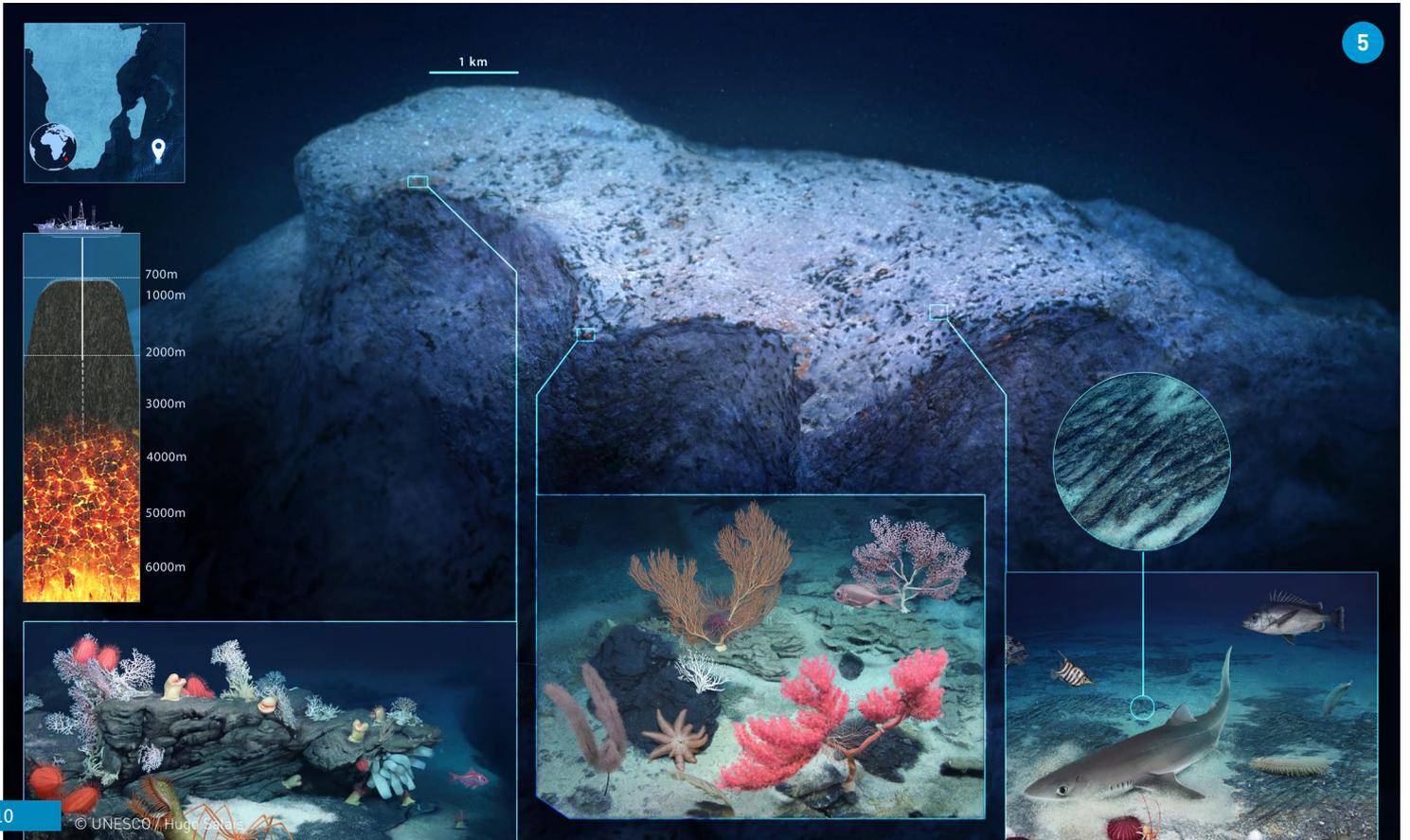
5

Atlantis Bank

L'Atlantis Bank, situé dans les eaux subtropicales de l'Océan indien, est la première île fossilisée engloutie d'origine tectonique jamais étudiée. Sa géomorphologie complexe formée d'anciens promontoires, de falaises vertigineuses, de cheminées, de plages et de lagons, abrite une faune d'eau profonde très diversifiée évoluant à des profondeurs allant de 700 à 4 000 m et composée de grandes anémones, d'énormes éponges de la taille d'un fauteuil et d'octocoralliaires. La présence d'importantes colonies de Paragorgia est particulièrement remarquable.







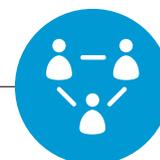
Prochaines étapes proposées*



Le **Comité du patrimoine mondial** pourrait décider de réviser les Orientations pour remédier à l'oubli historique qui a empêché jusqu'à présent la désignation de sites du patrimoine mondial de l'UNESCO en haute mer.



Les **Orientations révisées** pourraient apporter des précisions quant au processus de désignation, de protection et d'évaluation/reddition de comptes s'agissant des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO en haute mer.



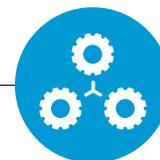
Les États parties pourraient harmoniser leurs **listes indicatives** afin de combler les lacunes thématiques et régionales.



Une **assistance internationale** pourrait être demandée pour la préparation, la mise à jour et l'harmonisation des listes indicatives.



Dans un premier temps, les efforts pourraient se concentrer sur **deux zones**, le Dôme thermal du Costa Rica et la mer des Sargasses, en vue de faire progresser la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO vers la désignation et la protection des zones marines de VUE en haute mer.



Un programme de travail et un budget pour le Centre du patrimoine mondial pourraient être élaborés afin de soutenir les prochaines étapes.

* Proposées par une réunion d'experts juridiques organisée à Monaco en 2018.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial

Contact

UNESCO
Programme marin du patrimoine mondial
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

Pour plus d'informations :

<https://whc.unesco.org/fr/highseas>

Publié en 2021 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture,
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO, 2021. CLT-2021/WS/11



Œuvre publiée en libre accès sous la licence
Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)
(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>).
Les utilisateurs du contenu de la présente publication
acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte
de libre accès UNESCO ([http://www.unesco.org/
open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les désignations employées dans cette publication et
la présentation des données qui y figurent
n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de
position quant au statut juridique des pays, territoires,
villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé
de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette
publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent
pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et
n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Les dessins scientifiques des pages 8, 9 et 10 sont
uniquement destinés à illustrer les zones de haute
mer concernées et peuvent ne pas en donner une
représentation exacte.

Les images licenciées d'un astérisque (*) ne sont pas
couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent être
utilisées ou reproduites sans l'autorisation préalable
des détenteurs des droits d'auteur.

Photo de couverture : Tapis bactérien blanc (premier
plan) et crevettes Alvinocarididae (arrière-plan) sur les
fumeurs noirs, au champ hydrothermal Mariner le
long de la dorsale océanique de Lau Oriental. La
profondeur approximative de ces champs
hydrothermaux varie entre 2 000 et 3 000 mètres. Les
photographies ont été prises à l'aide du véhicule
télécommandé (ROV) Jason II, qui a déployé le navire
de recherche (R / V) Melville en 2006. © Image
reproduite avec la permission de Woods Hole
Oceanographic Institute et Charles Fisher,
Pennsylvanie.

Création graphique : Aurélia Mazoyer
Mise en pages : UNESCO/MSS/CLD/D
Impression : UNESCO

Imprimé en France

Avec le soutien de :

